DEMANDE DE DIAGNOSTIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DANS LE CADRE D'UNE CESSION IMMOBILIERE

Information concernant le diagnostic :

- **Veiller à rendre accessibles et ouverts le plus possible les éléments de la filière assainissement** (fosses, bacs à graisse, regards de visite) ;
- **Fournir tous les documents probants concernant le diagnostic d'assainissement** de la propriété (rapport de diagnostic existant, photos de l'installation, caractéristiques techniques de la fosse septique et de l'épandage, factures de vidange, étude de sol, etc.).
- Pour tous les contrôles réalisés uniquement avec un mandataire (en l'absence de propriétaire), une copie du mandat de vente devra être communiquée avec ce formulaire.

Adresse de l'installation à contrôler :

Adresse :……
Code Postal : ……
Ville :……

Propriétaire de l'habitation :

Nom et prénom :……
Adresse :……
Code Postal :……
Ville :……
Téléphone :……
Courriel :……

Coordonnées du mandataire (agence immobilière ou personne en charge de la vente), s'il y en a un :

Nom, prénom ou raison sociale :……
Adresse :……
Code Postal :……
Ville :……
Téléphone :……
Courriel : ……

Notaire en charge de la vente immobilière :

Nom et prénom :……
Adresse :……
Code Postal :……
Ville :……
Téléphone :……
Courriel :……

Coordonnées de la ou des personne(s) à facturer :

Noms, prénom :…….
Adresse :…….
Code Postal :……
Ville :…….

Je souhaite recevoir mon rapport de visite :

☐ Par mail ☐ Par courrier

Je soussigné(e)……confirme la commande d'un diagnostic du système d'assainissement non collectif de ma propriété renseignée dans ce formulaire.

Je reconnais avoir pris connaissance du montant de la redevance applicable sur le territoire de la Communauté de communes du Pays du Neubourg. Ce montant s'élève à 150 euros H.T., soit 165 euros T.T.C. (taux de TVA en vigueur de 10%).

Je devrai m'acquitter de cette prestation dans les délais impartis dès réception de la facture du Trésor Public.

Je m'engage, conformément à l'article 4 de l'arrêté du 27 avril 2012 à rendre accessibles tous les ouvrages et/ou apporter tous les éléments probants. En l'absence de ceux-ci, les ouvrages d'assainissement seront considérés comme non-existants.

Fait à :
Le :
Signature du propriétaire, précédée de la mention « lu et approuvé »

Merci de nous faire parvenir ce formulaire dûment complété par mail à l'adresse suivante : spanc@paysduneubourg.fr

Il est également possible de nous envoyer ou déposer ces éléments à :

Communauté de communes du Pays du Neubourg
Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
4 bis Chemin de Saint-Célerin
27110 LE NEUBOURG

Renseignements complémentaires : 02.32.34.88.43